
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement hydraulique du sous bassin versant amont de Buchy

Syndicat mixte des bassins versants de l'Andelle

Il sera procédé **du vendredi 11 février 2022 à 9 heures au lundi 14 mars 2022 inclus à 17 heures**, soit pour une durée de 32 jours consécutifs, à **une enquête publique** concernant l'aménagement hydraulique du « sous-bassin versant amont de Buchy ». Cette **enquête se déroulera sur le territoire** de la commune de Buchy, siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration publique des travaux et une enquête parcellaire.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et le registre sont déposés à la mairie de Buchy aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie de la commune précitée aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse mail suivante : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rendez-vous pour le dossier **demande d'autorisation environnementale portant sur l'autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration d'utilité publique relative au projet d'aménagement hydraulique du "sous-bassin versant amont de Buchy"** ou en téléphonant au 02 32 76 51 74.

Monsieur Loïk LE PERFF, directeur territorial urbanisme à la retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences à la mairie de Buchy afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants:

- sur place aux dates et heures suivantes :
- Vendredi 11/02/2022 de 9h à 12h
Lundi 28/02/2022 de 14h à 17h
Mercredi 09/03/2022 de 9h à 12h
Lundi 14/03/2022 de 14h à 17h

Une permanence téléphonique sera également assurée par le commissaire enquêteur durant ses permanences à la mairie de Buchy en appelant au 02.35.34.40.25

En raison de l'épidémie de covid-19, Le commissaire enquêteur se réserve le droit de ne recevoir qu'une seule personne à la fois afin de déposer les observations. Cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définies au niveau national. Dans ce contexte, les mairies gèrent par tout moyen qu'elles jugent approprié, le flux du public - du gel hydroalcoolique est tenu à la disposition du public à l'entrée du lieu de consultation du dossier ou à l'entrée de la permanence du commissaire enquêteur - le port du masque est obligatoire -

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Buchy - Place du Général de Gaulle - 76750 Buchy
 - par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr à l'attention du commissaire enquêteur.
- Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Buchy et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Anthony Vandewiele.- Syndicat Mixte des bassins versants de l'Andelle au 02.35.23.52.57

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Buchy, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie précitée.